



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: 774885 774965 Admire Breeze Citrus

Date de révision: mardi 13 janvier 2026
S140.566

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

774885 774965 Admire Breeze Citrus

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Purificateur d'air

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

BOMA

Noorderlaan 131

B2030 Antwerpen

Tél: 003232313389 — E-mail: info@boma.eu — Site web: <http://www.boma.eu/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

BE: +32 70 245 245 // NL: +31 88 755 8000 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.) // FR: + 33 (0)1 45 42 59 59 // LUX: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H317 Skin Sens. 1A H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Skin Sens. 1A:

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Eye Irrit. 2:

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Aquatic Chronic 3:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Conseils de prudence

P261:

Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P264:

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273:

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280:

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313:

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle Pin-2(10)-ène Isoeugénol α -méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde Linalool Geraniol Citronellol salicylate de benzyle alpha-pinène 1,8-cinéole 3-p-cuményle-2-méthyl propionamide aldéhyde 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde Citral

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

salicylate de benzyle	≤ 5 %	Numéro CAS:	118-58-1
		EINECS:	204-262-9
		Numéro d'enregistrement REACH:	/
		Classification CLP:	H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
Citral	≤ 5 %	Numéro CAS:	5392-40-5
		EINECS:	226-394-6
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119462829-23
		Classification CLP:	H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2

Linalool	≤ 5 %	Numéro CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
dl-Menthol	≤ 5 %	Numéro CAS: 89-78-1 EINECS: 201-939-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456815-30 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
Décanal	≤ 5 %	Numéro CAS: 112-31-2 EINECS: 203-957-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119967771-26 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	≤ 5 %	Numéro CAS: 18479-58-8 EINECS: 242-362-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457274-37 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
Bornéol	≤ 5 %	Numéro CAS: 507-70-0 EINECS: 208-080-0 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H228 Flam. Sol. 2 H315 Skin Irrit. 2 H411 Aquatic Chronic 2
Citronellol	≤ 1 %	Numéro CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453995-23 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
Geraniol	≤ 1 %	Numéro CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552430-49 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1

Isoeugénol	≤ 1 %	Numéro CAS: 97-54-1 EINECS: 202-590-7 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H312 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1A H319 Eye Irrit. 2 Informations supplémentaires: H317 Skin Sens. 1A >0,01% ; EUH208 0,001-0,01%
1,8-cinéole	≤ 1 %	Numéro CAS: 470-82-6 EINECS: 207-431-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119967772-24 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1
3-p-cuményle-2-méthyl propionamide aldéhyde	≤ 1 %	Numéro CAS: 103-95-7 EINECS: 203-161-7 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
alpha-pinène	≤ 1 %	Numéro CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519223-49 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute tox. 4 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Informations supplémentaires: M(H400) = 1 ; M(H410) = 1 ; ATE = 500 mg/kg
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	≤ 1 %	Numéro CAS: 68039-49-6 EINECS: 268-264-1 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3

α -méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	$\leq 1 \%$	Numéro CAS: 1205-17-0 EINECS: 214-881-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120740119-58 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B H361fd Repr. 2 H411 Aquatic Chronic 2
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	$\leq 1 \%$	Numéro CAS: 77-83-8 EINECS: 201-061-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119967770-28 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B H411 Aquatic Chronic 2
Pin-2(10)-ène	$\leq 1 \%$	Numéro CAS: 127-91-3 EINECS: 204-872-5 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Informations supplémentaires: M = 1

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Purificateur d'air

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Citral 32 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	solide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	198 °C – 199 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	/
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	/
Composé organique volatile (COV):	/
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2000 mg/kg

salicylate de benzyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Citral	DL50 orale, rat: 4 960 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Linalool	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
dl-Menthol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Décanal	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Bornéol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Citronellol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Geraniol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Isoeugénol	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: 2 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
1,8-cinéole	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
3-p-cuményle-2-méthyl propionamide aldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
alpha-pinène	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Pin-2(10)-ène	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

b) **corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) **lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) **sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

H317 Skin Sens. 1A: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) **mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) **cancérogénicité:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) **toxicité pour la reproduction:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) **danger par aspiration:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Citral	CL50 (Poisson): 6,78 mg/L
Linalool	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72 h) CE50 (Daphnies): 59 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 25 mg/L (48h) CE50 (Algues): 88.3 - 156.7 mg/L (4d) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72h) CE50 (Daphnies): 38 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 10 mg/L (48h) CE50 (Algues): 65 - 80 mg/L (72h) CSEO (Algues): 25 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)
1,8-cinéole	CL50 (Poisson): 57 mg/L, 4d CSEO (Poisson): 32 mg/L, 4d CE50 (Daphnies): 100 mg/L, 48h CSEO (Daphnies): 100 mg/L, 48h CE50 (Algues): 74 - 100 mg/L, 4d CSEO (Algues): 9.1 - 50 mg/L, 4d CE50 (Microorganismes): 100 mg/L, 3h

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Linalool	Log Pow = 2.84 - 2.9
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	Log Pow = 3,25
1,8-cinéole	Log Pow = 3,4

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 3

Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 3

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): /

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Parfums (Benzyl Salicylate, Citral, Linalool, Menthol, Citronellol, Geraniol, Isoeugenol, Pinene, Pinene)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PBT:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H228 Flam. Sol. 2: Matière solide inflammable. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Acute tox. 4: Nocif par contact cutané. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1A: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361fd Repr. 2: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-112037,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:
774885 774965 Admire Breeze Mint en/of
Bergamot/Agarwood

Date de révision: mardi 13 janvier 2026
S140.560

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

774885 774965 Admire Breeze Mint en/of Bergamot/Agarwood

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Purificateur d'air

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

BOMA

Noorderlaan 131

B2030 Antwerpen

Tél: 003232313389 — E-mail: info@boma.eu — Site web: <http://www.boma.eu/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

BE: +32 70 245 245 // NL: +31 88 755 8000 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.) // FR: + 33 (0)1 45 42 59 59 // LUX: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H317 Skin Sens. 1B:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Aquatic Chronic 3:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Conseils de prudence

P261:	Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P264:	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272:	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273:	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313:	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

hexylcinnamaldéhyde 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one Linalool delta-damascone
Citronellol Acétate de linalyle Citral limonène Eugénol

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	≤ 10 %	Numéro CAS: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP:	18479-58-8 242-362-4 01-2119457274-37 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
Citronellol	≤ 5 %	Numéro CAS: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP:	106-22-9 203-375-0 01-2119453995-23 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2

hexylcinnamaldéhyde	≤ 5 %	Numéro CAS: 101-86-0 / 165184-98-5 EINECS: 639-566-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119533092-50 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	≤ 5 %	Numéro CAS: 54464-57-2 EINECS: 259-174-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489989-04 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H411 Aquatic Chronic 2
benzoate de benzyle	≤ 1 %	Numéro CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976371-33 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2 Informations supplémentaires: M = 1 ; ATE (H302) = 1500 mg/kg
Citral	≤ 1 %	Numéro CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
Eugénol	≤ 1 %	Numéro CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119971802-33 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
Linalool	≤ 1 %	Numéro CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2

Acétate de linalyle	≤ 1 %	Numéro CAS: 115-95-7 EINECS: 204-116-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454789-19 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
limonène	≤ 1 %	Numéro CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: M(H400) = 1
delta-damascone	≤ 1 %	Numéro CAS: 71048-82-3 EINECS: 275-156-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119535122-53 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1A H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Informations supplémentaires: M = 1

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
------------------------------	------------------

Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Purificateur d'air

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Citral 32 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	solide
Couleur:	violet
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	198 °C – 290 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	450 °C
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	/
Composé organique volatile (COV):	/
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2000 mg/kg

2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Citronellol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
hexylcinnamaldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
benzoate de benzyle	DL50 orale, rat: 1 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Citral	DL50 orale, rat: 4 960 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Eugénol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Linalool	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Acétate de linalyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
limonène	DL50 orale, rat: 4 400 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
delta-damascone	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72h) CE50 (Daphnies): 38 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 10 mg/L (48h) CE50 (Algues): 65 - 80 mg/L (72h) CSEO (Algues): 25 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one	CL50 (Poisson): 1.3 mg/l CE50 (Daphnies): 1.38 mg/l (48h) CSEO (Algues): 2,6 mg/l CE50 (Microorganismes): > 100 mg/l
Citral	CL50 (Poisson): 6,78 mg/L
Eugénol	CL50 (Poisson): 13 mg/l - 96 h CE50 (Daphnies): 1,13 mg/l - 48 h CE50 (Algues): 24 mg/l - 72 h
Linalool	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72 h) CE50 (Daphnies): 59 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 25 mg/L (48h) CE50 (Algues): 88.3 - 156.7 mg/L (4d) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)

limonène	CL50 (Poisson):	720 µg/L (4d)
	CE50 (Daphnies):	360 µg/L (48h)
	CSEO (Daphnies):	115 µg/L (16d)
	CE50 (Algues):	8 - 150 mg/L (72h)
	CSEO (Algues):	2,62 mg/L (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	Log Pow = 3,25
Linalool	Log Pow = 2.84 - 2.9
limonène	Log Pow = 4.38 @ 37 °C, pH 7.2

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 3

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 3

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): /

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PBT:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables

WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1A: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubriques: 2.1, 2.2, 3, 4.1, 9.1, 9.2, 12.4, 15, 15.1, 16

Numéro de référence SDS

ECM-112034,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: 774885 774965 Admire Breeze Ocean

Date de révision: mardi 13 janvier 2026
S140.560

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

774885 774965 Admire Breeze Ocean

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Purificateur d'air

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

BOMA

Noorderlaan 131

B2030 Antwerpen

Tél: 003232313389 — E-mail: info@boma.eu — Site web: <http://www.boma.eu/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

BE: +32 70 245 245 // NL: +31 88 755 8000 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.) // FR: + 33 (0)1 45 42 59 59 // LUX: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Skin Sens. 1B:

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Eye Irrit. 2:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261:

Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P264:

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280:

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313:

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313:

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one a-diméthylhydrocinnamaldéhyde Linalool
hexylcinnamaldéhyde Acétate de linalyle 1,8-cinéole Alpha-Isométhyl Ionone salicylate de benzyle 4-tert-butylcyclohexyle acétate

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

Linalool	≤ 5 %	Numéro CAS:	78-70-6
		EINECS:	201-134-4
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119474016-42
		Classification CLP:	H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
Acétate de linalyle	≤ 5 %	Numéro CAS:	115-95-7
		EINECS:	204-116-4
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119454789-19
		Classification CLP:	H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2

1,8-cinéole	≤ 5 %	Numéro CAS: 470-82-6 EINECS: 207-431-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119967772-24 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1
hexylcinnamaldéhyde	≤ 5 %	Numéro CAS: 101-86-0 / 165184-98-5 EINECS: 639-566-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119533092-50 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	≤ 5 %	Numéro CAS: 18479-58-8 EINECS: 242-362-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457274-37 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
4-tert-butylcyclohexyle acétate	≤ 5 %	Numéro CAS: 32210-23-4 EINECS: 250-954-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976286-24 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1
Benzylacétate	≤ 5 %	Numéro CAS: 140-11-4 EINECS: 205-399-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119638272-42 Classification CLP: H412 Aquatic Chronic 3
Alpha-Isométhyl Ionone	≤ 1 %	Numéro CAS: 127-51-5, 15789-90-9 EINECS: 204-846-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120138569-45 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2

benzoate de benzyle	≤ 1 %	Numéro CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976371-33 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2 Informations supplémentaires: M = 1 ; ATE (H302) = 1500 mg/kg
salicylate de benzyle	≤ 1 %	Numéro CAS: 118-58-1 EINECS: 204-262-9 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	≤ 1 %	Numéro CAS: 54464-57-2 EINECS: 259-174-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489989-04 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H411 Aquatic Chronic 2
a-diméthylhydrocinnamaldéhyde	≤ 1 %	Numéro CAS: 67634-15-5 EINECS: 916-329-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120758796-34 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2 Informations supplémentaires: M = 1

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: rougeur, douleur
Contact avec les yeux: rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation: mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Purificateur d'air

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	solide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	198 °C – 290 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/

Température d'auto-inflammabilité:	/
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	/
Composé organique volatile (COV):	/
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

Linalool	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Acétate de linalyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
1,8-cinéole	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
hexylcinnamaldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
4-tert-butylcyclohexyle acétate	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Benzylacétate	DL50 orale, rat: 2 490 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Alpha-Isométhyl Ionone	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
benzoate de benzyle	DL50 orale, rat: 1 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
salicylate de benzyle	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
a-diméthylhydrocinnamaldéhyde	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Linalool	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72 h) CE50 (Daphnies): 59 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 25 mg/L (48h) CE50 (Algues): 88.3 - 156.7 mg/L (4d) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)
1,8-cinéole	CL50 (Poisson): 57 mg/L, 4d CSEO (Poisson): 32 mg/L, 4d CE50 (Daphnies): 100 mg/L, 48h CSEO (Daphnies): 100 mg/L, 48h CE50 (Algues): 74 - 100 mg/L, 4d CSEO (Algues): 9.1 - 50 mg/L, 4d CE50 (Microorganismes): 100 mg/L, 3h

2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	CL50 (Poisson): 27,8 mg/L (72h) CE50 (Daphnies): 38 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 10 mg/L (48h) CE50 (Algues): 65 - 80 mg/L (72h) CSEO (Algues): 25 mg/L (72h) CE50 (Microorganismes): 100 mg/L (3h)
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one	CL50 (Poisson): 1.3 mg/l CE50 (Daphnies): 1.38 mg/l (48h) CSEO (Algues): 2,6 mg/l CE50 (Microorganismes): > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Linalool	Log Pow = 2.84 - 2.9
1,8-cinéole	Log Pow = 3,4
2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol	Log Pow = 3,25

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): /

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Parfums (Hexyl Cinnamal, Linalool, Linalyl Acetate, Alpha-Isomethyl Ionone, Benzyl Benzoate, Benzyl Salicylate, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PBT:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubriques: 2.1, 2.2, 3, 9.2, 15, 15.1, 16

Numéro de référence SDS

ECM-112684,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.